

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/05/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
28 mai 2026

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Philippe DANIEL, Jean-Luc DEMANGE, Yann DURAND, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MICLO, Eugène PRINCIPE, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Sabine TIHA, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Catherine PAILLARD pouvoir donné à Jacques LAMBLIN, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Vianney COLELA titulaire de Sabine TIHA

Absents : Renaud NOEL

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERARD

Membres présents.....26
Absents représentés.....3
Absents.....1
Votants.....28

Délibération 2026 050

**ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentant DAC 54
(Dispositif d'appui à la coordination santé)**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	2	28	0	0	0

Le DAC 54 est le dispositif d'appui à la coordination en santé du département de Meurthe et Moselle. Il est issu de la fusion des 3 MAIA et des 7 réseaux de santé / cellule / PTA. Il couvre tout le département 54 avec 6 antennes et un pôle éducation thérapeutique.

Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) soutiennent les professionnels de santé en fournissant des informations et une assistance pour organiser les soins, coordonner les cas complexes et analyser les besoins spécifiques. Ils aident aussi les personnes et leurs proches en leur fournissant des informations, des conseils, des aides à domicile et en élaborant des plans de santé personnalisés.

Les équipes pluri professionnelles des DAC, composées de professionnels médicaux, paramédicaux (IDE – ergothérapeutes, psychologues...) et sociaux (assistants de services sociaux, CESF...) ont vocation à répondre aux besoins des professionnels pour toutes situations complexes.

Il permet d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé.

Le dispositif d'appui à la coordination fait le lien entre les professionnels de tous les secteurs, les personnes en situation complexe et leurs aidants.

Le comité de pôle doit désigner 1 représentant titulaire

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

EST ELU MEMBRE TITULAIRE au DAC 54 :

- Jean-François GUSTAW

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 juin 2026
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.06.05 14:00:10 +0200
Ref:11146396-16811490-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois